

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 17 décembre 2020, à 19 :30 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller

Est également présent :
Yan Ritchie, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

2020-12-214

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année financière municipale 2021 :

CHARGES

Administration générale	400 500 \$
Sécurité publique	136 300
Transport	341 000
Hygiène du milieu	399 100
Santé et Bien-être	12 200
Aménagement, urbanisme et développement	50 100
Loisirs et culture	50 600
Frais de financement	39 800
TOTAL DES CHARGES	1 429 600 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Remboursement en capital de la dette	108 400
Affectation	14 500

**TOTAL DES CHARGES
ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES** **1 552 500 \$**

Pour payer les charges et la conciliation à des fins fiscales mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les revenus suivants :

REVENUS

Taxes	1 008 950 \$
Paiement tenant lieu de taxes 16 750	
Transferts	436 500
Autres revenus de sources locales	90 300
TOTAL DES REVENUS	1 552 500 \$
TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATION	<u>1 552 500 \$</u>

Le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations.

Total des dépenses anticipées

ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023
811 700 \$	303 285 \$	

Les dépenses en immobilisations pour l'année 2021 sont les travaux de voirie de la rue du havre, rue des vignaux et la route centrale pour un montant de 261 000\$, ces travaux sont subventionnés par le Programme RIRL à 90%. Le pavage de la rue du Village 170 700\$, et la rénovation des stations de pompage SP-1 et SP-1A au montant de 380 000\$. Pour l'année 2022, les travaux prévus sont le remplacement de l'émissaire d'égouts 255 000\$, travaux de pavage rue du Quai 33 285\$ et le remplacement de la thermopompe de l'hôtel-de-ville au montant de 15 000\$ ces derniers travaux seront subventionnés par le Programme de la T.E.C.Q. 2019-2023.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune assistance.

2019-12-215

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre 19 : 40 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »